

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation Modification au règlement de construction –Projet de règlement numéro 1300-8

Aux personnes intéressées, AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

1. QUE le conseil municipal lors de la séance tenue le 20 avril 2026, a adopté un projet de règlement concernant une demande de modification au *Règlement de construction numéro 1300* de la Ville de Montmagny.
2. Que ce projet de règlement est intitulé *Règlement n°1300-8 modifiant le règlement de construction 1300 afin de retirer l'article 4.2.2.1 sur les matériaux de revêtement extérieur autorisés.*
3. Que ce règlement a pour but de supprimer l'article 4.2.2.1 sur les matériaux de revêtement extérieur puisqu'il s'agit d'une disposition relevant du règlement de zonage.
4. Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu **le lundi 11 mai 2026**, à 19 h, à la salle du conseil, située au 143, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny.
5. Qu'au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption et les personnes qui désirent s'exprimer seront alors entendues.
6. Que ce projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
7. Que ce projet de règlements est disponible pour consultation au bureau de la Ville, situé au 143, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny.

Fait à Montmagny, ce premier jour du mois de mai deux mille vingt-cinq.

La greffière,



Karine Simard, avocate